

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Section Thématique 49 « Le pouvoir de la croyance. Statut explicatif d'un concept problématique »

HERSANT Jeanne, Universidad Nacional Andrés Bello (Chili), jeanne.hm@gmail.com

Des catégories du droit international comme support d'une croyance collective. Le cadrage de « l'oppression » d'une « minorité » en Grèce du Nord.

Document de travail destiné aux participants au congrès de l'AFSP.

Ma contribution a pour objet de montrer l'usage qui peut être fait, « l'application » à un contexte spécifique, de l'analyse de cadre d'Erving Goffman puisque lui-même, dans son célèbre ouvrage, laisse le soin aux générations futures de valider sa proposition théorique : « Il y a de bonnes raisons de douter du type d'analyse qui va suivre. Je le ferais moi-même si je n'en étais pas l'auteur. C'est une analyse trop livresque, trop générale, trop étrangère à un travail de terrain pour être autre chose qu'une construction intellectuelle de plus » (Goffman 1991 : 21). La lecture de cette proposition à l'aune d'une enquête de terrain déjà achevée m'a permis de développer deux niveaux distincts d'analyse qui se rapportent au « croire ». Il s'agit premièrement de proposer une explication conceptuelle au comportement d'individus, membre d'une minorité ethnique, qui s'adaptent à un changement important dans la manière dont ils sont gouvernés (au sens de Michel Foucault, 2001). Il s'agit ensuite d'analyser l'usage politique des normes internationales dans le cadre d'une mobilisation identitaire (Massicard 2005) pour entretenir la croyance autour de l'oppression (formellement révolue) de ladite minorité.

Le premier axe de la réflexion présentée ici est née d'une entrée sur le terrain déroutante, en Grèce du Nord. Le recours à l'analyse de cadres m'a permis d'une part de conceptualiser ce qui relevait de l'incompréhension (j'hésitais entre « mes interlocuteurs se moquent de moi » et « j'ai probablement des préjugés d'Européenne et je ne me rends pas compte de ce qu'ils vivent vraiment »). D'autre part, cette grille de lecture m'a permis de résoudre les difficultés conceptuelles inhérentes à un terrain multi-situé, me permettant de faire le lien entre les trois espaces de mon enquête (plusieurs villes d'Allemagne, Grèce, et Turquie).

Après des décennies de discrimination institutionnalisée (Hersant 2008), un processus d'ouverture politique vis-à-vis des musulmans de Thrace occidentale était à l'œuvre de la part du gouvernement grec, depuis la fin des années 1990 et surtout le début des années 2000. Lors de mon premier séjour en Thrace occidentale, en août 2002, ce que je voyais *ne correspondait pas* aux descriptions que j'avais pu lire¹ ou entendre au cours d'entretiens menés à Istanbul avec des migrants originaires de la région. Par exemple, jusqu'aux années 1990, il était interdit aux musulmans de faire des travaux dans leurs maisons, nombre d'habitations étaient

¹ La minorité musulmane de Thrace occidentale a fait l'objet d'une abondante littérature dans les années 1990, qu'il s'agisse de rapports européens (Conseil de l'Europe, Helsinki Watch) ou de travaux d'anthropologie culturelle focalisés sur « les problèmes d'identité » de cette population. De ce point de vue, le contexte correspond à celui d'un « terrain surinvesti » tel que décrit par Fanny Chabrol (2008 : 240-41) : « littéralement balisé de 'sentiers anthropologiques' que les chercheurs empruntent et qui se caractérisent par une vision générique du chercheur et une professionnalisation des figures de l'informateur ».

délabrées, et de ce point de vue les quartiers musulmans (« turcs ») contrastaient par leur aspect vétuste avec les quartiers chrétiens (« grecs »).

Komotini était une ville en chantier, avec des bâtiments en construction dans presque chaque rue du centre-ville. Mes hôtes, qui vivaient en Allemagne le reste de l'année, habitaient un vaste appartement dans un immeuble neuf du centre-ville ; ils me promenaient de village en village, au gré des visites qu'ils rendaient à leurs proches, en me montrant à chaque fois les « maisons turques » qui étaient « pauvres », « vétustes » et « beaucoup moins belles » que les maisons grecques. Je regardais avec attention, mais à part quelques rues mal goudronnées dans le quartier turc de Komotini, je ne voyais que des maisons repeintes de frais, avec des portes, fenêtres ou portails neufs, parfois avec une véranda ajoutée. La seule chose qui distinguait ces maisons des habitations grecques était le style architectural, caractéristique des demeures ottomanes (les pièces sont distribuées autour d'une cour intérieure séparée de la rue par un mur).

J'en venais à me demander si je voyais *réellement* ce qu'il fallait voir, si ma perception de la réalité n'était pas biaisée par le fait d'être d'étrangère au contexte, ou par le fait que peut-être je n'avais pas bien observé. J'étais mal à l'aise par cette impression de ne pas voir la même chose que mes interlocuteurs, ou de ne pas voir ce qu'ils souhaitaient que je voie. Je voyais du bien-être, de la mixité sociale, des constructions à l'œuvre, une effervescence pour bâtir ou rénover les maisons dans les quartiers et villages turcs. J'étais invitée chez le député de la minorité², et chez ses amis, qui tous avaient de superbes appartements, voire une résidence secondaire, et un bungalow aménagé sur la plage, comme l'ensemble de la bourgeoisie de Komotini ; même si la bourgeoisie « turque » et la bourgeoisie « grecque » n'ont pas leurs bungalows aux mêmes endroits³.

J'ai aussi vu, bien sûr, une réalité sociale bien moins favorisée et bien plus coupée de la réalité grecque. La bourgeoisie urbaine « turque » est bien plus proche par le mode de vie de la bourgeoisie « grecque » urbaine que des habitants des villages alentour, qui cultivent le tabac, ont un mode de vie rural et souvent bien plus traditionnel. Les signes distinctifs de la notabilité turque, en Thrace occidentale, sont précisément la maîtrise de la langue et des codes sociaux en vigueur au sein de la société grecque. Mais la mixité sociale existe chez nombre de personnes qui ne sont pas des notables, chez des vendeuses, des enseignants, des gérants de café ou des mécaniciens, aussi bien que chez des membres des professions libérales. Alors que dans les années 1990 encore, il n'était pas possible de parler turc à la terrasse d'un café, les cafés de la grand-place de Komotini sont bondés l'été d'une jeunesse « turque » et « grecque », locale, d'Allemagne ou de Turquie⁴.

Enfin, mes interlocuteurs, parmi les militants et dirigeants des associations culturelles turques de Komotini et Xanthi (chefs-lieux des deux départements principalement peuplés de musulmans) me parlaient des « menaces » et de « l'oppression » qui pèsent sur la minorité de la part des autorités grecques, de la peur ressentie par les gens, tout en tenant dans des lieux publics des propos extrêmement critiques vis-à-vis des autorités grecques, sans sembler craindre de représailles, suggérant même parfois avec un brin de fierté que je cite leur nom dans ma thèse. Ce décalage entre ce qu'ils me disaient et ce que j'observais me mettait d'autant plus mal à l'aise que la caution universitaire est constamment recherchée de la part des acteurs du mouvement identitaire turc, et que mon travail de recherche devait, pour eux,

² Depuis 1923, les musulmans ont eu entre un et quatre députés au Parlement grec à chaque législature, sauf durant la période 1993-96.

³ Cela tient, entre autres, au fait que les Turcs ont commencé à se faire construire des bungalows à la fin des années 1990 seulement. La plage est par ailleurs, j'ai pu le constater, un espace de mixité sociale, parfois à la grande surprise de Turcs partis étudier à l'étranger plusieurs années auparavant et qui revenaient passer l'été en Thrace.

⁴ Les tabous existent, notamment celui du mariage mixte, mais cet interdit existe aussi à l'intérieur de la minorité, entre les différents groupes qui la constituent, quoique de façon plus souple.

prendre la forme d'un témoignage de leurs « problèmes »⁵. J'ai été frappée également par le décalage avec la perception des risques encourus qu'avaient mes interlocuteurs en Turquie. Nombre de personnes continuent en effet à ressentir une menace diffuse de la part des autorités grecques, menace liée à une politique qui consiste à distribuer des visas de façon erratique aux anciens ressortissants ayant pris la nationalité turque, situation dans laquelle se trouve au moins un membre de chaque famille rencontrée.

Le recours à l'analyse de cadre, tel que défini par Erving Goffman (1991: 67) en tant que *définition de situation* par les agents sociaux, m'a permis de résoudre l'apparent paradoxe entre la conduite et les propos de mes interlocuteurs, d'une part, et les risques réellement encourus, d'autre part.

En ce qui concerne le second axe de ce travail, j'ai eu recours à la "fabrication" de cadre – qui *tend à orienter ou modifier la définition de la situation* par les agents sociaux – pour analyser la stratégie et le discours des entrepreneurs du mouvement identitaire turc en Thrace occidentale et dans l'espace migratoire. Erving Goffman parle de fabrication de cadre lorsque la transformation du cadre "résulte des efforts délibérés, individuels ou collectifs, destinés à désorienter l'activité d'un individu ou d'un ensemble d'individus et qui vont jusqu'à fausser leur conviction sur le cours des choses". La sociologie des mobilisations a procuré une dimension particulière à la transformation de cadre à travers la notion de cadrage: « une activité publique de production, de circulation et de réception de sens impliquant l'usage de systèmes symboliques » (Cefaï 2002: 64). J'ai retenu cette dimension également lorsqu'il est question de fabrication de cadre.

En effet, un mouvement identitaire turc s'est développé de façon concomitante en Thrace occidentale, en Allemagne et en Turquie, dans les années 1980 et 1990, porté par des associations à but culturel dont l'activité est promue ou subventionnée par le gouvernement turc, à un degré ou un autre, dans chacun des contextes étudiés. Ce mouvement de revendication a sans conteste contribué à ancrer le thème de la « minorité turque » au sein du champ politique local en Thrace occidentale. Cette mobilisation politique réussie autour de l'identité turque de la minorité a été portée par le système de normes européen. L'arbitrage européen a légitimé les revendications concernant le caractère turc de cette minorité, sans parvenir toutefois à une reconnaissance officielle en ce sens de la part des autorités grecques.

Cela a principalement deux conséquences, qui influent sur l'observation du contexte. D'une part, la monopolisation de l'énonciation du fait minoritaire en référence à la Turquie contemporaine par les acteurs de ce mouvement identitaire, alors que différents groupes linguistiques constituent la population musulmane de Thrace occidentale et que tous ne reconnaissent pas la Turquie comme « mère patrie » (*anavatan*), pour reprendre un terme souvent employé par mes interlocuteurs. D'autre part, cette énonciation du fait minoritaire s'adresse avant tout à l'observateur extérieur, dont la caution est recherchée.

La réappropriation des catégories ethniques par le mouvement identitaire turc influe sur les conditions d'observation du chercheur. Il existe en effet parmi les acteurs impliqués dans la promotion de l'identité turque de la minorité musulmane de Thrace occidentale un discours *ad hoc*, énoncé en fonction de ce que le chercheur/journaliste/rapporteur européen (toutes catégories qui se rejoignent la plupart du temps dans l'esprit de mes interlocuteurs) est censé vouloir entendre. Le discours de mes interlocuteurs, en Thrace occidentale, participe en effet d'un processus de construction d'un problème politique : c'est le discours de la « minorité opprimée » qui a assuré la légitimité des revendications identitaires au sein du groupe, ces revendications ayant pris place au sein de ce que l'on peut appeler un registre sémantique européen, concernant l'État de droit, les droits de l'homme et des minorités.

⁵ Le président de la Fédération européenne des Turcs de Thrace occidentale en Europe me proposa, à l'issue de mon DEA, en 2001, un financement à condition que je travaille sur un certain aspect de l'histoire de la minorité.

Cadres et programmes de vérité : analyser l'adaptation au changement

Comme je l'ai mentionné, nombre de mes interlocuteurs en Thrace occidentale, Allemagne ou Turquie, se disaient potentiellement menacés par les autorités grecques, d'extinction culturelle en tant que turcs ou individuellement de représailles. En Thrace occidentale, ces propos contrastaient avec la liberté de ton employée par les acteurs du mouvement identitaire turc, et parfois la virulence de leurs propos.

Ce discours participe en fait d'un processus de construction d'un problème politique : c'est le discours de la « minorité opprimée » qui a assuré la légitimité des revendications identitaires au sein du groupe, ces revendications ayant pris place au sein de ce que l'on peut appeler un registre sémantique européen, concernant l'État de droit, les droits de l'homme et des minorités. Ce cadre discursif est contraignant, il conditionne la parole publique et privée ; et les comportements observés à la fois participent de, et entretiennent la construction d'un discours idoine. En effet, la méfiance héritée d'une époque encore pas si lointaine est confortée par la permanence, et la légitimité localement, d'un discours entretenant le clivage eux/nous et, vis-à-vis de l'extérieur, entretenant la perception d'un peuple en danger.

Benoît Fliche (2007 : 22) a montré l'articulation de la notion de « programme de vérité » à celle « d'habitus » pour analyser le passage du village à la ville de migrants anatoliens, afin de « comprendre comment des changements de configuration sociale produisent ou non des transformations dans les habitus et les programmes de vérité ». Le programme de vérité « est au "croire" ce que l'habitus est au "faire" », il désigne un ensemble de propositions que l'on tient pour justes ; on peut se trouver en présence de plusieurs programmes de vérité qui ne sont pas cohérents entre eux et qui entrent parfois en concurrence les uns avec les autres (Ibid)⁶.

Dans le cas de la Thrace occidentale, la légitimité des acteurs du mouvement identitaire repose sur le maintien d'une disjonction entre un programme de vérité et des habitus ; les habitus se sont inévitablement trouvés modifiés, depuis la fin des années 1990, par la nouvelle expérience et la reconfiguration des interdépendances suite à l'ouverture politique et au relâchement de la pression sociale à l'encontre des musulmans. Mes interlocuteurs évoquent la période où ils avaient honte ou peur de parler turc dans la rue ou les commerces⁷, ils ont aujourd'hui dépassé cette inhibition et le parlent librement, car parler turc n'est plus associé à des représailles, même les campagnes électorales en turc sont autorisées ; pour autant, ils m'expliquent les restrictions à la liberté d'expression dont ils souffrent en Thrace, en tant que turcs. Ces interlocuteurs savent qu'ils peuvent désormais parler turc dans les lieux publics, et le mettent en pratique, mais ils continuent de tenir pour vrai que leur liberté d'expression est restreinte. Ils le croient d'autant plus que des instances de légitimation internationales y sont sensibles. Les éléments du cadre ainsi fabriqué peuvent être appréhendés à travers le « programme de vérité » qui traduit une perception décalée de la réalité par rapport aux risques formellement encourus. Le programme de vérité serait en somme ce que retiennent les agents de l'imposition de sens relative à la « fabrication de cadre », qu'ils se réapproprient en les réduisant à un ensemble de propositions tenues pour justes, qui leur permet d'interpréter les situations formant leur quotidien⁸.

⁶ D'après Paul Veyne, 1983

⁷ La presse locale turcophone n'a à ma connaissance jamais été interdite, en revanche à l'époque de ce terrain (2002-2004) il était plus difficile de trouver des journaux de Turquie dans les kiosques de cette région toute proche de la frontière turque que dans ceux d'Athènes.

⁸ On trouve une illustration de cela dans *La Ferme des Animaux*, de George Orwell, où les animaux se réapproprient de diverse manière, en fonction de leurs ressources, les injonctions et discours des porcs au pouvoir.

Selon Erving Goffman, « toute définition de situation est construite selon des principes d'organisation qui structurent les événements – du moins ceux qui ont un caractère social – et notre propre engagement subjectif ». Le terme de « cadre » désigne ces éléments de base (Goffman 1991 : 19). « Est primaire un cadre qui nous permet, dans une situation donnée, d'accorder du sens à tel ou tel de ses aspects, lequel autrement serait dépourvu de signification. [...] Quel que soit leur degré de structuration, les cadres primaires nous permettent de localiser, de percevoir, d'identifier et de classer un nombre apparemment infini d'occurrences entrant dans leur champ d'application » (Goffman 1991 : 30).

Considérons comme séquence originale la présence d'une population minoritaire en Thrace occidentale, dont le statut est défini par un traité international – le traité de Lausanne de 1923 – concernant au premier chef la Grèce et la Turquie. Pour le dire rapidement, cette minorité a été effectivement en situation de « minorité opprimée » jusqu'au milieu des années 1990. La situation actuelle, issue d'un changement important en l'espace de quelques années ne correspond plus à ce schéma, mais continue d'être énoncée, voire vécue comme telle.

Considérons ensuite les « droits de l'homme et des minorités », à travers le système normatif européen, et le nationalisme turc comme deux registres sémantiques mobilisés dans le processus de fabrication de cadre. Chacune de ces fabrications de cadre offre alternativement ou de façon complémentaire, selon les périodes et selon le pays considéré, les ressources nécessaires à l'affirmation du groupe turc de Thrace occidentale. Face à cette fabrication de cadre, les membres de la minorité réagissent et évaluent différemment la situation, en fonction du pays considéré, de leur position sociale, des différents capitaux (social, culturel, économique) possédés, et de leur insertion au sein des structures militantes du mouvement identitaire turc. Ces éléments définissent le programme de vérité en fonction duquel les agents interprètent la situation des Turcs de Thrace occidentale.

La fabrication de cadre ou l'usage politique des normes internationales

Ce premier niveau d'analyse suppose par ailleurs de prendre en compte dans chaque cas de figure – c'est-à-dire dans chaque espace national considéré (Grèce, Allemagne, Turquie) – la stratégie étatique turque vis-à-vis des musulmans de Thrace occidentale et sa concrétisation, en partant du principe qu'il n'y a pas d'unité de l'entité étatique, et qu'il y a au contraire souvent une autonomisation des acteurs qui la représentent. La mobilisation des Turcs de Thrace occidentale dans un cadre européen a co-émergé dans l'espace migratoire, dont on peut retracer les enchaînements de la Turquie à l'Allemagne et à la Thrace occidentale. Une arène publique des Turcs de Thrace occidentale s'est constituée, au sein de laquelle prend place le registre européen des droits de l'homme, registre sémantique et registre de légitimation qui coexiste avec celui du nationalisme turc. Les acteurs impliqués dans la défense de l'identité turque de la « minorité musulmane » au sein de cette arène doivent composer avec ces deux registres, ou « régimes de vérité », qui entrent éventuellement en concurrence. La coexistence de ces deux registres nécessite de constants ajustements, tant vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs que des différents pôles associatifs dans les différentes scènes de l'arène ; c'est là qu'intervient la figure du héros, Sadik Ahmet, autour duquel s'est construit un culte quasi religieux.

On a là *a priori* les éléments de la définition d'un champ ou espace de la « turcité » : une lutte de position à l'intérieur d'un espace concurrentiel dont les enjeux lui sont propres, et constituent eux-mêmes l'objet d'une lutte d'influence et d'autorité. L'accès à cet espace a un coût : posséder un certain capital social ou culturel (acquis par diplôme), maîtriser les lignes

de démarcation symboliques qui séparent les « Turcs » des « Grecs », ainsi que les grands moments de l'histoire officielle du mouvement. C'est-à-dire prêter allégeance à la mémoire de Sadik Ahmet et aux principes du nationalisme turc, tout en s'exprimant selon le registre lexical caractérisé comme étant celui de l'Union européenne et des droits de l'homme.

Ce n'est pas un champ, pourtant, dans la mesure où ce n'est pas un espace réellement concurrentiel. S'il y a bien des enjeux de position au sein de chacune des scènes constituant cet espace (Thrace, Allemagne, Turquie), il n'y a pas à proprement parler de lutte pour la définition des enjeux. Ceux-ci sont énoncés et arbitrés depuis la Turquie, par les acteurs associatifs, politiques ou étatiques ; toute mise en cause de cette définition officielle se traduit par l'exclusion de cet espace de référence. Cela n'empêche que cette arène s'inscrit dans différents champs : le champ politique en Thrace occidentale, le champ du pouvoir d'État en Turquie ou encore le champ des organisations internationales, au sein desquels elle tente d'inscrire ses propres enjeux et acteurs⁹ en jouant conjointement ou alternativement sur les cadres des normes européennes en matière de droits de l'homme et du nationalisme turc.

La notion d'arène publique, telle que définie par Daniel Cefaï (2002 : 53)¹⁰, paraît le mieux à même de qualifier l'espace des pratiques et revendications des Turcs de Thrace occidentale, en Grèce et dans l'espace migratoire. Cette notion permet d'appréhender, de conceptualiser les relations et la circulation de référents idéologiques et symboliques entre les différents pôles du réseau associatif des Turcs de Thrace: une arène publique « n'est pas un espace-temps uniforme et homogène », elle « se disperse en une multiplicité de scènes publiques » (Cefaï 2002 : 69).

Cette arène se caractérise notamment par la façon dont les acteurs qui s'y situent relaient à leur façon la transformation de cadre décrite plus haut sur le thème de la « minorité opprimée », qui a fait le succès des revendications identitaires turques dans les années 1990. À titre d'exemple, mes interlocuteurs, au sein du réseau associatif, se déclarent tous mobilisés en premier lieu autour de la question de l'éducation des Turcs en Thrace. Pourtant, tant dans les actes du congrès de Londres en 2000, que lors des entretiens individuels, le « programme pour l'éducation des enfants musulmans » mis en place à partir de 1998 sous l'égide de l'Union européenne n'est pas évoqué. Il s'adresse aux écoles primaires de la minorité et vise notamment à former les instituteurs à l'enseignement du grec en tant que langue étrangère, et non pas comme si elle était la langue maternelle des élèves musulmans. Ce programme a par ailleurs pour objectif de faciliter l'adaptation des étudiants musulmans au système d'enseignement grec et d'alléger le coût des études pour les familles en difficulté. Il est mené par une enseignante de l'Université d'Athènes, Anna Frangoudaki, qui organise régulièrement des séminaires avec les acteurs turcs locaux. Ces mesures sont une forme d'aboutissement de la sensibilisation à l'échelle européenne de la cause des musulmans de Thrace.

Le quota de 0,5 % d'étudiants musulmans dans les universités grecques, instauré en 1996, est en revanche salué par mes interlocuteurs ; pourtant la plupart d'entre eux ne le fait que du bout des lèvres, ajoutant immédiatement : « De toute façon c'est une ruse pour attirer les jeunes et les assimiler, c'est la meilleure façon qu'ils aient trouvé de nous faire disparaître ». Il s'agit de convaincre l'observateur extérieur – et certains de mes interlocuteurs en sont eux-mêmes convaincus – que cette ouverture est en fait une forme de répression déguisée.

⁹ Ainsi, la Fédération européenne des Turcs de Thrace occidentale (ABTTF), sise en Allemagne, est membre depuis 2007 du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies et de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (UFCE), « rassemblement indépendant d'organisations de minorités nationales en Europe » qui bénéficie du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

¹⁰ « Ce concept d'arène [...] se distingue des approches en termes de *champ*, qui insistent bien sur la dimension du conflit entre parties autour de la définition de la réalité et de l'imposition d'une légitimité, et montrent le rapport entre temporalisation des interactions stratégiques et "construction" des problèmes sociaux, mais qui tendent à les enserrer dans une analyse structurale ». Sur la notion d'arène publique appliquée au cas de la mobilisation des Kurdes en Europe, voir Olivier Grojean (2005).

Il s'agit en somme d'une configuration sociale complexe où chaque espace national, chaque scène de l'arène des Turcs de Thrace occidentale produit ses propres cadres pour appréhender cette situation minoritaire, tout en étant étroitement relié aux autres. Dès lors, des logiques autonomes se constituent localement, qu'il s'agisse des référents symboliques ou de la régulation des rapports sociaux.

Références

Cefai, Daniel (2002) « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste » in Daniel Cefai & Joseph Isaac (dir.) *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme, Actes du colloque de Cerisy*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, p. 55-80.

Chabrol, Fanny (2008) « Enquêter en milieu convoité. Les terrains surinvestis de l'anthropologie » in Didier Fassin & Alban Bensa (dir.) *Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, p. 229-244.

Fliche, Benoît (2007) *Odyssées turques. Les migrations d'un village anatolien*, Paris, CNRS

Foucault, Michel (2001) *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard. Principalement les chapitres « La gouvernementalité », « Sécurité, territoire, population » et « Naissance de la biopolitique »

Goffman, Erving (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, [*Frame Analysis : An Essay on the Organization of Experience*, Harper and Row, New-York, 1974]

Grojean, Olivier (2005) « Les répertoires du conflit kurde » in Gilles Dorronsoro (dir.) *La Turquie contestée. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS, coll. Moyen-Orient, p.167-180.

Hersant, Jeanne (2008) "Contourner les normes européennes grâce...aux instruments européens. L'impératif de sécurité nationale ou les résistances à l'intégration européenne de la Grèce", *Revue Internationale de Politique Comparée*, 15 (4) : 639-652.

Massicard, Élise (2005) *L'autre Turquie*, Paris, Puf, coll. Proche-Orient.

Veyne, Paul (1983) *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil.